



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 11 septembre 2023.

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Anne JUANOLA, Arnaud DE BELINAY, Marie-Claude DEPONT, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Alain BARBOTTIN (pouvoir à Patrick LEDOUX), Edmond GENDARME (pouvoir à André GUIGNARD), Maryline CUNHA-RIBEIRO (pouvoir à Paulette POUPIN), Frédéric FAGES (pouvoir à Dominique CHAINE), Marie-Paule TIFFAULT (pouvoir à Claudie RAYMOND).

Etaient absents et non représentés : Carl HOLGADO-ROTAMERO.

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT.

2023-51 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS 2023 CAGC -ESPACE ADOS.

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a alloué dans sa délibération du 5 septembre 2022, une enveloppe de 33 456.95€ pour la commune de Thuré au titre du fonds de concours 2023.

Dans le cadre de son projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en espace Ados, la commune de Thuré souhaite flécher cette subvention sur ce projet.

La communauté d'agglomération peut subventionner ce type d'investissement dans le cadre du fonds de concours.

M. le maire propose au conseil municipal le plan de financement ci-dessous :

AR Prefecture

086-218602720-20230918-2023_51-DE
Reçu le 19/09/2023
Publié le 19/09/2023

Dépenses	H.T.	Recettes	
Etudes AVP	9 431.60€	DETR	57 910€
MOe	37 433.27€	DSIL	28 547.00€
Travaux	193 033.95€	CAF	19 547€
		SEV	52 139.71€
		Fonds de concours sollicité	33 456.95€
		Autofinancement communal	48 298.16€
TOTAL H.T.	239 898.82€	TOTAL H.T.	239 898.82€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à déposer la demande de subvention.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Votants	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le **19 SEP. 2023**

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20230918-2023_51-DE
Reçu le 19/09/2023
Publié le 19/09/2023